



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0022

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 07 mars 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
20/03/2025

Ont donné procuration :

Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Absent(e)s :

Monsieur Roland LONJON, Monsieur Rachid ANBAR, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet :	Gymnase de Guitard - Aménagement voie et parking - Création de l'éclairage public : autorisation de confier les travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Dans le cadre de la construction du gymnase de Guitard, les aménagements de la voie et du parking, réalisés par la Région, nécessitent la création d'un éclairage public dont la prise en charge est assurée par la commune.

La Ville a demandé au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire de réaliser ces travaux.

Délibération n° DEL_2025_0022 du jeudi 13 mars 2025

Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
35 658,69 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85 %, soit :

$$35\,658,69\text{ € H.T} \times 85\% = 30\,309,89\text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux portant sur la création de l'éclairage public de la voie et du parking du gymnase de Guitard,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 30 309,89 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 30 309,89 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars
2025